Dégradations : quoi faire si votre commerce/entreprise est impacté ?

La chambre de commerce et d'industrie vous accompagne dans vos démarches.

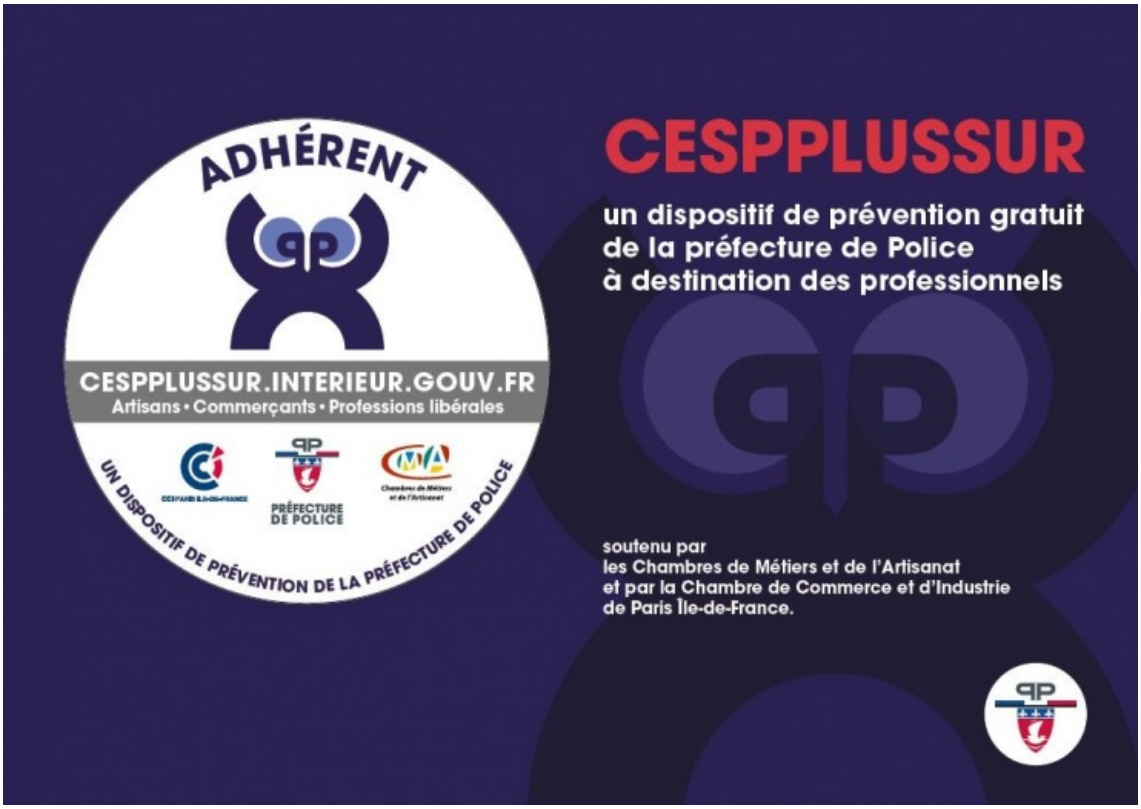

© inconnu

La chambre de commerce et d'industrie met à disposition un guide complet (**à feuilleter ci-dessous / rubrique document**) qui a pour vocation de répondre aux premières questions liées à un événement de type manifestation et/ou dégradation.

Il met en avant les premiers contacts pour aider et accompagner les commerces et entreprises impactés.

Cette instance est également disponible pour accompagner les établissements qui le souhaitent.

Documents
Guide des démarches après des dégradations lors de manifestations
Liens utiles
Comprendre le dispositif "cespplussur" en cliquant sur ce lien
Chambre de commerce et d'industrie du Val d'Oise